

-----  
DEPARTEMENT DE LA REUNION

-----  
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 12 JUILLET 2017

<p><b>DELIBERATION N° : 20170712_13</b></p> <p><b>OBJET</b> : Attribution d'une subvention complémentaire à l'ASSOCIATION LES AMIS DE CAYENNE Approbation de l'avenant N°1</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :</p> <p style="text-align: center;"><b>25 JUIL. 2017</b></p> <p>Nombre des conseillers en exercice : <b>39</b></p> <p>Présents : 28 Procuration : 7 Votants : 35 Abstention : 0 Exprimés : 35</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le douze juillet à dix-sept heures vingt minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire</p> <p><b>Présents</b> LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; LEBON Marie Jo ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilynne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; PAYET Priscilla</p> <p><b>Représentés</b> YEBO Henri Claude représenté par GRONDIN Jean Marie MOREL Harry Claude représenté par LEBRETON Patrick GERARD Gilberte représentée par D'JAFFAR M'ZE Mohamed KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian JAVELLE Blanche Reine représentée par MUSSARD Rose Andrée BOYER Julie représentée par HUET Henri Claude RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin</p> <p><b>Absents</b> HOAREAU Jeannick ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry</p>
<p>Le Maire</p> <p> Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e) <b>Inelda BAUSSILLON</b></p>	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame ETHEVE Corine, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>

Séance du 12 juillet 2017

**DÉLIBÉRATION N° : 20170712-13****OBJET :****Attribution d'une subvention complémentaire à l'ASSOCIATION LES AMIS DE CAYENNE**  
**Approbation de l'avenant N°1**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

#### Le Maire expose :

L'association LES AMIS DE CAYENNE a bénéficié, par délibération n°20161227\_53 (conseil municipal du 27 décembre 2016) d'une subvention globale de 17 250,00 €, ainsi que diverses aides en nature dont des prestations de service acquises par la commune pour un montant global de 27 500,00 €, au titre de l'année 2017.

Dans le respect de son objet statutaire, l'association souhaite poursuivre un projet intitulé « *Alon boug' pou not kartié* », inscrit à la programmation 2017 de la politique de la ville avec une participation financière communale d'un montant de 6 750,00 €.

Ce projet permettra le développement de nouvelles animations par l'association, sur demande des habitants du quartier de Cayenne, avec notamment la mise en place de groupes de danses intergénérationnels ainsi qu'un atelier musique (dont la confection des instruments). Pour ce faire, des partenariats sont établis avec des jeunes du quartier qui ont déjà fait valoir leur expérience dans le milieu de la musique, ainsi qu'avec d'autres partenaires associatifs actifs dans ces domaines. La fête de Cayenne constituera une vitrine importante pour la valorisation de l'ensemble de ces activités tout en assurant le renforcement de la dynamique de quartier portée par l'association.

Cette programmation 2017 de la politique de la ville a été validée lors du comité de pilotage du 26 juin 2017. Afin de permettre la réalisation de ce projet, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention 2017 complémentaire à ladite association.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- ✓ d'attribuer à l'association LES AMIS DE CAYENNE une subvention complémentaire d'un montant de 6 750,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet mentionné ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu la délibération du conseil municipal n°20161227\_53 du 27 décembre 2016,**

Vu la note explicative de synthèse n°13,

Envoyé en préfecture le 25/07/2017  
Reçu en préfecture le 25/07/2017  
Affiché le 25/07/2017   
ID : 974-219740123-20170712-DCM20170712\_13-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

**Présents : 28**

**Représentés : 7**

**Pour : 35**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1er.**

**ATTRIBUE** à l'association LES AMIS DE CAYENNE une subvention complémentaire d'un montant de 6 750,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet « *Alon boug' pou not kartié* ».

**Article 2.-**

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

**25 JUIL. 2017**



**Inelda BAUSSILLON**